CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance par sémestre; dix piastres pour la feuille, [illegible] pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lors [illegible] abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera [illegible] continué avant que les comptes arriérés ne soient [illegible]. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine [illegible] que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents [illegible] chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être [illegible] comme une nouvelle annonce. Le carré est [illegible] lignes ou moins.

[illegible] pour l'année aux annonces—Les [illegible] personnes tenant magasin de détail, $60; [illegible] Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80, as agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commission [illegible] la commission, $80.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les avis [illegible] appeler l'attention du public à des ventes [illegible] biens meubles, les articles signés par [illegible], les annonces de bénéfice &c. &c. [illegible] payer au taux des annonces ordinaires.

ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lors qu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire [illegible] d'un abonné à l'année, telles que ventes [illegible] par autorité de justice, ventes de plantations, [illegible], esclaves marrons, animaux épaves ou [illegible] &c. &c. lui seront portées en compte séparé aux prix ci-dessus énoncés.

ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront [illegible] en conséquence de cette disposition.

Les ANNONCES de tailleurs sera punie, à moins [illegible] l'insertion n'ait été payée d'avance, ou [illegible] répondant.

THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de [illegible], paieront, pendant la saison des plaisirs, [illegible] $150.

ANNONCES de candidature à des emplois publics, annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

A VENDRE—Le bateau à vapeur **Chief Justice Marshall**, portant 1100 balles de coton, et ayant une des meilleures machines à vapeur, est en très bon ordre et prêt pour les voyages. S'adresser à

STERNS & Co,
28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR NEW YORK—Le beau brick de 1ère qualité, fin voilier COMET, capitaine Dickinson, ayant toute sa cargaison engagée, partira sous peu; pour passage seulement s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
14 rue Bienville.

POUR NEW-YORK.
Le brick SPY, capitaine Doane, désire 150 barils sur le pont et peut prendre 4 à 5 passagers, ayant de bonnes accommodations. S'adresser pour passage à
BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le bon brick CAZENOVE, capitaine Covey, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

POUR SAVANNAH—Le brick KENTUCKY, capitaine Hoyt, désire 100 barils pour compléter son chargement. S'adresser à
L. D. C. WOOD
22 rue Poydras.

POUR BALTIMORE—Le brick ELCY, capitaine Wall, en chargement, peut prendre 150 barils et partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
rue Bienville no 14

POUR BOSTON—Le brick supérieur A. I. PARAGON, capitaine Barker, ayant [illegible] sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
L. H. GALE,
rue de la Commune no 93.

POUR BOSTON.
Le brick Willows, capitaine [illegible], est en chargement [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
L. H. GALE,
Rue de la Commune No 93.

POUR PORTSMOUTH—Le fin voilier barque Damariscotta, capitaine Stetson, partira incessamment. S'adresser pour passage seulement à
BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

Pour les ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot Natchez, de première classe, dernièrement doublé en cuivre, se trouvant dans le moment prêt. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens s'adresser à
J. OGDEN & Co.
Acte de Banks.

POUR LIVERPOOL—Le bon navire A1 Tiberius, fin voilier, capitaine Lears, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
14 rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.
Le navire bien connu Arkansas, capitaine E. S. Dennis, ayant sa cargaison engagée, [illegible]
FRANKLIN & AMES,
rue du Camp, No. 55

POUR LIVERPOOL—Le beau navire A1 Franklin, capitaine Jourdan, partira sous peu. Pour passage s'adresser à
LEVI H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire A1 CYCLOPS, capitaine [illegible], partira de suite. Pour fret ou passage s'adresser à
LEVI H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire PERUVIAN, capitaine Spear, partira sous peu pour le port ci-dessus. S'adresser pour passage seulement à
L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier GLOBE, capitaine Fetus, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à
L. H. GALE
rue de la Commune no 93.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE, passage seulement. Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, CAROLINE, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
J. PRATS & FILS.

POUR CURACOA.—La goëlette ANA CELESTINE, capitaine Hiera, ayant tout son fret engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à
3 mai J. PRATS & FILS.

POUR LA HAVANE—Le brick OTRANTO, capitaine Landon, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
26 av R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot ST. LOUIS, capitaine Cooper Smith, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière HERO, capitaine Cresswell, désire 200 barils pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
26 av R. GRONING & Co.

A Vendre, Louer ou Freter.

A FRETER POUR TRIESTE—Le beau navire [illegible] DE GENIE, du port de [illegible] tonneaux. S'adresser à
DUSSAULT [illegible] Aîné,
[illegible] St Louis.

A FRETER—Le beau [illegible] WANIER, capitaine [illegible], s'adresser à
E. & J. ANDREWS,
rue de Gravier no 21.

ON DEMANDE.
Un demande un bâtiment grand pour [illegible] pour charger dans le port du golfe du Mexique. S'adresser, rue Bienville No. 47.
J. ROBERT & Co.

DEMANDE.
On demande de suite, un bâtiment pour Philadelphie, de 200 boucauds de sucre.
W. G. HEWES & Co.
Rue Poydras, No. 34.

A FRETER—La belle goëlette MINERVE, fine voilière, portant 500 balles et tirant seulement 5 1/2 d'eau. S'adresser à
JAMES REED & Co,
rue Royale no 3519

A LOUER—Une belle maison, rue du Canal, les meubles sont neufs, et on les louera avec la maison à un bon locataire, ou vendra [illegible] raisonnable. S'adresser pour renseignemens à
ROBINSON & Co.
rue du Camp, no 45

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 38, rue du Camp. S'adresser sur les lieux à
JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon No. 21.
22 av—2m

AVIS.
HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) [illegible] ouvert pour la réception des pensionnaires, sous la direction de F. J. R. Hamilton, de Covington. Sa situation et ses avantages [illegible] bien connus pour en [illegible] éloge, c'est [illegible] que l'Hôtel sera très bien tenu et que les personnes [illegible] dont elles ont été jusqu'à [illegible]
J. K. HAMILTON

[illegible] et à vendre—150 barils de [illegible] barils doux en feuille; 1500 boisseaux maïs en bon état; en débarquement; 40 boucauds de sucre, 1re qualité; huile de castor, 50 barils marqué [illegible] No. 1.
HEFFORD & BORGENFREY,
rue Poydras No. 18

[illegible] de Champagne—A vendre par le soussigné, 75 paniers vin de AI mousseux.
A. CHOPARD, 86 rue de Chartres.

[illegible]—En débarquement du bateau à vapeur [illegible], et à vendre par les soussignés, 15 [illegible] chevreuil.
YORKE FRERES, 65 rue du Camp.

[illegible] perdu un billet tiré par James [illegible] de Mobile 18 janvier, 1837, à 90 jours, pour [illegible] de $1913, 26, à l'ordre de Messrs. Mc. [illegible] & Co. et endossé par eux à l'ordre de [illegible]. Le dit billet a été envoyé par la malle, [illegible] a pas été payé, le payement en étant arrêté. [illegible] a trouvé rendra un grand service, en le remettant à
16 mai M. de LIZARDI et Co.

[illegible] Reçus par derniers arrivages, un assortiment de batiste [illegible] pour chemises. [illegible] Encoignure des rues de Chartres et Conti.
E. LEFEBVRE & FRERE

[illegible] du pays, reçues en dépôt [illegible] de marchandises [illegible] aux habitans [illegible] de la campagne, par
PEET & NORTH,
No 13, rue de Chartres.

[illegible] par [illegible]

[illegible] Bowles contre [illegible]

COUR DE PAROISSE—[illegible] d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi [illegible] prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

LE TIERS INDIVIS d'une certaine partie de terre située à l'encoignure des rues Julie et Camp, en cette ville, mesurant [illegible] pieds [illegible] pouces et une ligne de face à la dernière rue, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles [illegible] face à la rue Julie.

La dite propriété sera vendue aux conditions ci-après, savoir:

Un tiers comptant, un tiers payable dans 12 mois du 23 avril 1836, et l'autre tiers en 24 mois du 23 avril 1836, pour payer et satisfaire le demandeur d'une somme de $4077 77 7/9, avec les intérêts à [illegible] pour cent du 25 avril 1837, et $17 50 frais de protêt et du procès.

H mai FRED. BUISSON, shérif.

Spyker & Bradford contre Stockey M. Evans et W. F. Evans.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi le 16 juin prochain, à une heure de relevée:

Un certain esclave nommé Hamilton, âgé d'environ 15 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

12 mai FRED. BUISSON, shérif.

Maria Holliday, contre L. A. Nadaud.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi le 17 de juin prochain, à une heure de relevée.

9 lots de terre situés à Carrollton, formant une partie de l'îlet No. 35, sur un plan dressé par C. Zimpel, député voyer, en date du 12 octobre 1833, compris entre la Troisième rue et les rues Adams, Espérance et Hillary, suivant un plan dressé par Sürgy, archit ecte, le 4 janvier 1836, et déposé par l'îlet No. E du du plan et déposé en l'étude de W. Boswell, notaire public, et numéroté 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

No. 12, formant l'encoignure des rues Espérance et Adams, mesurant 32 pieds 6 pouces sur la rue Espérance, 120 pieds de face à la rue Adams.

Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Espérance sur 120 pieds de profondeur.

Nos. 20 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Espérance, sur 120 pieds de face à la rue Hillary, de tout mesure américaine.

Conditions, comptant.

12 mai FRED. BUISSON, shériff.

Richard Russell contre George R. Wright.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi, le 31 mai prochain à une heure de relevée.

Le steam boat Chief Justice Marshall avec agrès appareaux et [illegible] Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

24 av FRED. BUISSON, shérif

A. Legendre contre Wm. Colleton & Al.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le vendredi, le 9 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux Lots de Terre situés au faubourg Clouet, en bas de cette ville, désigné par les Nos. 7 et 11, sur un certain plan certifié par C. Crozet, ingénieur, en date du 9 septembre 1836, annexé à un acte de vente passé par-devant C. Pollock, notaire public, le 26 septembre 1836.

Lesdits lots ayant mesure anglaise, les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No. 7, vingt et un pieds de face à la rue Louisa [illegible] sur une profondeur de [illegible] lignes parallèles; 150 pieds de face à la rue des Grands hommes dont il forme l'encoignure.

Le lot 11, [illegible] un pieds 5 pouces de face à la rue des Grands Hommes, et se prolongeant en lignes [illegible] 20 pieds [illegible] élargissant en allant [illegible] 90 pieds en s'étendant [illegible] 7 pieds et 10 pouces, et ayant 131 pieds 6 pouces dans sa profondeur, ces mesures [illegible].

Conditions comptant.

5 mai FRED. BUISSON, Shérif.

COUR de Paroisse. No. 9562 En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, [illegible] le 14 juin prochain [illegible] la propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de vente, savoir:

[illegible] Carey, Girod, Magasin et Poydras, [illegible].

Conditions de la vente—Comptant $2275, avec les intérêts, 24 [illegible] et la balance pour payer [illegible] 11 avril 1838, pour satisfaire le demandeur du montant de la somme de $18,330 avec les intérêts et frais de protêts et procès.

[illegible] FRED. BUISSON, shérif.

Adolphe Cazan contre Bernard Bon.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 22 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Trois lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet numéro 109, et désignés par les numéros 5, 6 et 7, sur un plan dressé le 29 août 1836 par Deporte, lequel plan est annexé à un acte passé par H. Pedesclaux le 21 janvier 1837, et par les numéros 13, 14 et 15, sur un plan dressé le 12 mars 1836, par L. Surgi et déposé en l'étude de H. Pedesclaux notaire public.

Lesdits Lots mesurent (mesure américaine) savoir: numéro 13, 14, 7, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Espérance, et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur [illegible] pieds 6 pouces de face à la rue des Champs Elysées, sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue de l'Espérance.

No. 15, mesurant 31 pieds 11 pouces, et 5 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur.

Conditions, comptant—Une somme suffisante pour payer $320 et les protêts, le reste à à et le 1 an du procès, et la balance comme suit: $325 payables le 2 septembre 1837, $325 payable le 2 mars 1838.

19 mai FRED. BUISSON, shérif.

[illegible] contre Ransom Cook.

COUR DE PAROISSE—Par consentement des parties et en vertu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis en cette ville, le jeudi le 25 mai à une heure de relevée.

L'esclave nommé JACK. Cet esclave étant la seconde [illegible] esclave sera adjugé au plus haut et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec caution solvable, et portant cinq pour cent d'intérêt et hypothèque sur ledit esclave jusqu'à parfait paiement.
FRED. BUISSON,
9 mai Shérif.

Charles T. Hozey contre Wm. Barnes.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le mardi 13 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite au dit ordre de saisie et de vente comme suit, savoir:

Un certain lot de Terre, situé dans la rue St. Paul, au faubourg Ste. Marie, dans l'îlet compris entre les rues de la Commune, St. Paul, Gravier et St. Pierre, désigné par le No. 6, sur un plan dressé par J. Comminy, député voyer, daté du 11 mars 1836, et annexé à un acte de vente de P. Pratt à A. A. Caldwell, passé pardevant C. Pollock, notaire public, le 7 [illegible] 1836, pour payer et satisfaire la somme de $825 avec la balance d'un billet, avec $3, frais de protêt, ensemble avec les intérêts et les frais du procès.

Le dit lot de terre mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue St. Paul et s'étendant en profondeur de 127 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 5, sur le côté près la rue de la Commune et 127 pieds, et 5 pouces sur l'autre côté de la rue Gravier en rétrécissant de 27 pieds 7 pouces de large dans la profondeur [illegible] avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges &c. [illegible].

Conditions comptant.

9 mai FRED. BUISSON, Shérif.

[illegible] Castagné.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 12 juin prochain, à une heure de relevée la propriété mentionnée et décrite au dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux lots de Terre situés au faubourg Tréné, [illegible] de cette ville dans l'îlet compris [illegible] St. Philippe, Robertson et [illegible] par les Nos. 7 et 8, dans l'îlet No. 71 [illegible] par Voyer, architecte, daté du 27 décembre 1835, et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, notaire public.

Lesdits lots sont contigus, ayant mesure française, chacun 30 pieds de face à la rue Dumaine et s'étendant en profondeur sur 90 pieds.

Le Lot No. 7, formant l'encoignure de la rue Claiborne.

Les dits Lots Nos. 7 et 8, formant ensemble un morceau de terre désigné par le No. 8, dans l'îlet No. 21, sur un certain plan dressé par Jh. Pilié, voyer daté le 25 février 1836, annexé à un acte passé et déposé pardevant F. de Armas, notaire pub. de cette ville, le 18 [illegible] 1820.

Conditions de la vente—$750 payable le 10 septembre prochain.

$750 payable le 10 mars 1838, et la balance comptant, pour satisfaire le demandeur pour la somme de $3800 avec les intérêts $3 frais de protêt ainsi que les frais du procès.
FRED BUISSON,
9 mai Shérif.

Alexander Milne Senr Vs. Peter Bagge Smith.

COUR de district—En vertu d'un writ de saisie et venue, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure de St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi le 19 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit writ de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre situé dans la ville de Milneburg au lac Pontchartrain en cette paroisse, désigné par le no. onze dans l'îlet no 6, sur un plan original de la dite ville par Louis Bringier arpenteur général de cet état le 16 de mai 1831 et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public.

Le dit lot ayant, mesure française, 60 pieds de face à la rue M[illegible], entre les rues Columbia et d'Amérique, sur une profondeur de 120 pieds.

Deux lots de terre situés dans la même ville, mentionnés ci-dessus, désignés sur le même plan et îlet des nos. par les nos. un et trois, dans l'îlet no. 6, ayant, mesure française, comme suit, savoir:

Le lot un mesure 60 pieds de face à la rue d'Amérique sur une profondeur de 120 pieds, face à la rue de la Musique, laquelle forme l'encoignure.

Le lot trois, mesure 60 pieds de face à la rue de la Musique, entre les rues de l'Amérique et Colombie, sur une profondeur de 120 pieds.

Pour payer et satisfaire le demandeur de la manière suivante:

Lot no. 11 dans l'îlet no 6, payera $104 50 cts. avec le lot [illegible] 10 pour cent par an, $50 du 18 mai 1833, et $50, du 19 mai 1834, jusqu'à parfait payement; 471 16 1/2 avec les [illegible] à 10 pour cent de $233, 33 1/3 du 18 mai 1833, 233, 33 1/3 du 18 mai 1834.

Jusqu'à parfait payement et les frais du procès.
FRED. BUISSON,
15 mai Shérif.

Kinnall & Pomroy contre le bateau à vapeur Romeo et son propriétaire S. F. Manning—John Fraser contre le même, do do do.—George Manning do. do.

COUR DE DISTRICT—En vertu de quatre writs de fi fa facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, vendredi 23 juin prochain, à 1 heure de relevée,

Le bateau à vapeur ROMEO, ses agrès et apparaux &c., saisi dans les affaires ci-dessus.

Condition, comptant.

20 mai FRED. BUISSON, shérif.

MELASSE.—15 barils en bon ordre, à vendre sur la levée. S'adresser à J. MATHERS.
26 avril

Avis de Banques et de Comp.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 20 de ce mois au bureau de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J. Tricou et Le Duvigneaud.

Par ordre des commissaires.

6 av DUVIGNEAUD, secrétaire.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS.

IL a été arrêté par la direction, que le payement des actions se ferait comme suit:

Un 10me comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chacun, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.

Par ordre de la direction,

J. B. S. ST. AMAND,
15 mars Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hotel de la Bourse et des Bains.

EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés,) à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 2 P. M. dans la salle du conseil de la 3me municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.

Par ordre de la direction,

J. B. S. ST. AMAND,
10 mars Secr. pro tem.

HYDRAULICS—Le public est informé qu'on peut se procurer de l'eau dans les maisons si tuées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque Commerce. 3 nov

Marchandises d'été.

J. Leréthé a reçu par les derniers arrivages du Nord, les marchandises suivantes, qu'il offre de vendre à bon marché à son magasin No. 20, rue de Chartres entre Dumaine et Canal.

Châles 3/4 et 7/4 en gaze lissé uni pour deuil,
Mouchoirs de batiste imprimé,
Mouchoirs de fil blanc pour homme et pour enfant,
Bas de soie noire anglais, qualité supérieure,
Bas de coton blancs anglais, fin et superfin,
Caleçons de coton blancs,
Toile de Paris,
Ouvré en fil fin et superfin,
Plaidie et dentelle de fil,
Tarlatane fine et superfine,
Mousseline blanche à carreaux pour robe,
Mousseline pour moustiquaire diverses qualités,
Baudière, en fil pour moustiquaire,
Mousselines damassées, pour rideaux par double pièce,
Percale blanche, 4/4 et 5/4, et bobinet blanc,
Bouton de nacre superfin et épingle,
Desmodes mille raies et coton en corde,
Parrasols noirs et fantaisie,
Serviettes en fil avec une raie rouge,
Toile grise écru, et batiste écrue,
Etamine verte, gaze verte pour voils,
Bandes de mousseline brodées,
Jupons brodés et corsets,
8 mai

GANTS—Reçu et à vendre par les soussignés, un fort assortiment de gants de couleur bien assortis pour dames et pour hommes.

E. LEFEBVRE & Frère,
8 mai en Chartres et Conti.

WISKEY de Monongahela, 76 barils wiskey Monongahela, 14 d. eau de vie, 4 pipes et 63 caisses l'une et deux douzaines de vin de Madère de l'Inde, 16 paniers Champagne des marques de Unicorn et July en magasin à vendre par
8 mai GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
rue de la Commune, No. 31

LIQUEURS du pays.—100 barils eau de vie; 50 do genièvre à vendre par QUARLES Jr.
8 mai

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques qu'il vient de recevoir par le navire Olympia du Havre une quantité de redingotes [illegible] de différentes couleurs, de drap [illegible] gilets de piqué blancs et en couleur, et en satin noir, le tout à la dernière mode.

LOUIS A. BARBARIN,
8 mai 103, rue de Chartres.

CHAPEAUX de Russie — Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de chapeaux de Russie pour hommes, très légers pour l'été, des meilleures fabriques, ainsi que des chapeaux de soie et de feutre, à vendre rue de Chartres no 10, par
J. EVANS & Co.

MAQUEREAUX—150 barils nos 1 et 2, 300 do demi barils no 1, 2, 150 do 1/4 no 1, 2. Venant de [illegible], 150 paniers fromage, 20 barils et 50 caisses en débarquement, à vendre par
3 mai R. H. WHITE.

WHISKEY de Monongahela—77 barils whiskey de Monongahela, 14 do eau de vie, [illegible] de Madère en magasin et à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
1er mai 31, rue de la Commune.

VINS—4 pipes et 63 caisses madère des Indes Orientales de 1 à 2 douzaines chaque, 16 paniers champagne des marques Unicorn et July en magasin et à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
1er mai 31, rue de la Comm.

DOCTEUR EASTON, accoucheur, no 57 rue des Magasins, ancien élève de l'Académie, résidence no 33, encoignure Bourbon et Douane.

Références { Dr Valentine Mott, A. Webster, M. D. } New York; C. A. Luzenberg M. D., N. Orléans.
8 av

AVIS.

LES tableaux d'assessement des 2ème, et 4ème. districts de la 3ème. municipalité seront exposés pendant 15 jours, au bureau du trésorier, à l'encoignure des rues Victoire et Champs Elysées. Les contribuables de ces deux districts pourront y faire des corrections, s'il y a lieu, pendant le terme ci-dessus prescrit.

Nouvelle-Orléans le 28 avril 1837.

S. St. AMAND,
L. GUERIN, } Assesseurs.
28 avril J. B. GIQUEL

RECU et à vendre par les soussignés, un fort assortiment de lingerie, consistant en cols, pèlerines, mousseline et batiste, bon noir [illegible] et pour mousseline et [illegible] blancs, chemises jaconas brodés, [illegible], aussi un nouveau assortiment de mousseline, en [illegible] robes.
27 av E. LEFEBVRE & Frère.

Ventes pour du Comptant.

COMME nous sommes décidés à nous retirer des [illegible], nous offrons à vendre un très grand assortiment de marchandises sèches, à prix coûtans pour du comptant, aux marchands des campagnes, habitans. Les marchands détailleurs et les familles trouveront à faire de bonnes affaires, nous invitons donc à venir visiter notre magasin. Nous offrons [illegible] magasin. Notre bureau sera toujours au [illegible] rue de Chartres No. 19.
19 av ANDREWS & BROTHERS.

UN jeune homme désire trouver une place comme commis marchand d'un magasin de marchandises sèches. Il a de l'expérience et a fait des affaires dans le Nord, l'Est et le Sud comme commis du dehors; il connaît parfaitement la ville, et peut donner de bons renseignemens. Un mot adressé à B au bureau de l'Abeille, recevra de suite une réponse.
21 mars

MESSRS. SMITH & ALLEN, s'étant établis dernièrement dans la ville de Hampton, Texas pour y établir une maison de commission, informent le public et leurs amis qu'ils ont un grand magasin, et qu'ils sont prêts à exécuter toutes les affaires qui peuvent leur être confiées. Pour les renseignemens, chez
JAMES REED & Co.,
THOS. TOBY & Brothers,
23 mars TURNER & WOODRUFF

BOIS ET CHARBONS—Le soussigné et rédoit le [illegible] de chêne et de frêne à $8 la corde, les bois [illegible] maisons publiques continueront à pour de [illegible] premier privilège, d'ailleur sera fait un prix d'éducation aux prix ci-dessus.

700 barils de Charbon à vendre au prix ordinaire charbon ung ais à 3 piastres le baril par
W. E. & R. MURPHY.
15 mars Rue du Bassin, no 122.

RUE BOURBON, No. 327.
INSTITUT
Polyglotte, Scientifique et Industriel.
Directeur, H. MAGNIN,
PROFESSEURS ES LETTRES ET ES SCIENCES.
(Extrait du Prospectus général.)
Objets de l'Enseignement.

Lecture, Ecriture, Orthographe; Grammaire générale;—Grammaires particulières; Langues anciennes: Hébreu, Grec, Latin;—Langues modernes: Anglais, Français, Espagnol;—Précis d'Histoire Ancienne; Romaine, Moyen-âge et Moderne;—Abrégé de Géographie;—Elémens d'Astronomie;—Rhétorique;—Philosophie;—Littérature;—Comptabilité;—Tenue des livres;—Droit commercial;—Mathématiques: Arithmétique, Algèbre élémentaire, Géométrie, Géométrie analytique, Algèbre supérieure, Analyse appliquée aux trois dimensions, Calcul différentiel et intégral, calcul des différences;—Géométrie de l'arpentage et Géodésie pratique;—Principes du Dessin et du lavis de la carte topographique;—Elémens de Mécanique, Dessin des machines; Alphabet de physique et de chimie;—Petit cours de Physiologie et d'Histoire naturelle.

HONORAIRES.
Depuis $4 jusqu'à $12 par mois.
ECOLE DU SOIR,
Depuis 6 heures du soir jusqu'à 9.
H. MAGNIN tient ouvert un *cours spécial* pour les jeunes gens qui se destinent aux professions commerciales et industrielles.
7 jan

LE soussigné offre en vente les marchandises suivantes, convenables pour le Mexique, à la consommation du pays, reçues du Havre, par le Lafayette.

Indiennes;
Do. à rouleaux;
Etoffes, soie et coton pour gilets
Casimirs,
Draps français;
Mouchoirs de soie façonné,
Do. Balazor;
Soiries blancs;
Puis: 500 paniers Champagne de diverses marques.
23 fev FRED. CHEVREMONT.

BINOCHE frères reçoivent par le navire Vaillant et les derniers arrivages, un assortiment de marchandises, telles que souliers pour dames, jaconas imprimés, ombrelles, satin et autres écharpes, fichus lingeries et autres articles qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, No 133 rue Royale, entre Toulouse et St Louis. 27 av

No. 23, rue de Chartres.
EN GROS ET EN DETAIL.

LE soussigné a l'honneur d'informer qu'il met en vente un superbe assortiment de mousselines françaises des plus à la mode. Leur qualité au prix et le beau choix des dessins, assureront prompt débit.

Aussi, en magasin, un bel assortiment de soie et satin que l'on offre au prix coûtant plutôt de risquer de les garder toute la saison, ceux qui ont besoin feront bien de venir. Outre la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, il reçoit toutes les semaines des objets de fantaisie par toutes les importations de l'Est.

Les marchands de la ville et autres feront bien de visiter le magasin avant de faire leurs emplettes.
6 avril E. PLANT

DES marchandises du pays sont reçues en paiement pour des billets, marchandises à vendre aux habitans, ou aux marchands de la campagne, par
PEET & NORTH,
15 mai No 13 rue de Chartres

EN débarquement du Général Foy, et à vendre par les soussignés,
145 caisses Bourgogne Chambertin,
5 do. Hermitage 1ere qualité,
50 barils Vinaigre, double clarifié.
11 mai H. PALOC & DUFOUR, 23 rue Conti

MOUSSE—19 balles de mousse en magasin, et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CO.
11 mai rue Tchoupitoulas No 19.

50 TIERCONS sucre, [illegible], barriques, bœuf, 300 barils maïs et [illegible] à vendre par
G. DORSEY.
[illegible] Levée.

[illegible] en débarquement de [illegible] barques, à vendre par
BAILEY & ABBOTT.

TRAITES sur Londres, [illegible] à vendre par
19 av [illegible]

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION DE LOUIS FOUCHER—Vente par le Régistre des Testamens—Mercredi le troisième jour de Juin [illegible] à midi, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, En vertu d'un jugement rendu le 21 Mars 1836, par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans le procès numéro neuf cent quatre-vingt quatorze (994) sous le titre de "succession de Louis Foucher—Marie Azélie Saulet contre les héritiers de L. Foucher," et aussi en vertu d'un Ordre de la dite Cour des Preuves, en date du 6 Octobre 1836; j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre feu Mr Louis Foucher et la Dame Marie Azelie Saulet, sa veuve, les esclaves et biens fonds suivants, savoir:

ESCLAVES.

1 Marie Louise, négresse créole, âgée d'environ trente-six ans, bonne cuisinière un peu blanchisseuse bon sujet, avec son enfant nommé Davis âgé de 3 ans.

2o Charles, nègre africain âgé de trente-six ans nègre de chantier.

3o. Célestin, nègre créole, âgé de vingt deux ans, charretier, un peu jardinier.

4o. Henri, nègre créole, âgé de vingt un ans, bon garçon à tout.

5o. Auguste, nègre créole de vingt sept ans, bon cocher et palfrenier, domestique de premier ordre.

6o. Victor, nègre Américain, âgé de dix-sept ans, domestique de maison.

7o. Joséphine, griffonne créole âgée de seize ans, couturière, domestique de maison, et son enfant Carmélite de sept mois.

8o. Anna, mulâtresse Américaine âgée de quarante ans, bonne couturière.

9o. César, nègre créole fils de Marie Louise âgé de seize ans, domestique de maison.

10o. Ellick, nègre Américain, âgé de vingt cinq ans, bon manœuvre.

11o. Zélime, négresse Africaine âgée de cinquante un ans, blanchisseuse.

BIENS FONDS.

1o Les quatre cinquièmes (l'autre cinquième étant la propriété paraphernale de Mme. veuve Louis Foucher) d'un islet complet situé au faubourg Saulet désigné par le no. 14, renfermé entre les rues Estelle, Constance, Mélicerte et Annonciation; avec les bâtisses qui s'y trouvent.

2o. Un demi terrain rue Royale entre les rues St Philippe et Dumaine, ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel se trouve une maison en briques au rez de chaussée et une cuisine à étage; les dites bâtisses en mauvais état.

3. Les Bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné par le No. 1 de l'islet 18 situé au faubourg Saulet à l'encoignure des rues Constance et Estelle.

4. Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné sous le No 10 de l'islet 18 au dit faubourg faisant face à la rue des magasins.

5o. Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné sous le No. 2 de l'islet 20 au dit faubourg faisant face à la rue des magasins.

6o. Un terrain au faubourg Saulet, désigné par le No. 20 ayant quarante pieds de face à rue de la levée sur cent vingt pieds de profondeur, borné du côté d'en haut par le terrain No. 19 et au côté d'en bas par une autre propriété appartenant en propre à Mme. veuve Foucher.

7o. Les Trois quarts d'un terrain au même Faubourg Saulet, ayant quatre vingt deux pieds et six pouces de face sur la rue Hunter côté nord, entre les rues de la Levée et Tchoupitoulas, sur trente six pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. J. McDonogh et de l'autre côté par Mr Harvey Norton et dans la profondeur par la propriété propre à Mme. veuve Foucher, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

8o. Les bâtisses qui se trouvent sur une portion de terre au dit Faubourg Saulet, composée des lots Nos 1, 2, 3, et 4 de l'islet dix au dit Faubourg.

9o. Une portion de terre située au faubourg Robin [illegible] composée de deux terrains désignés sous les Nos. 3 et 4 de l'islet No. 23; le terrain No 4 ayant [illegible] pieds de face à la rue des Paraniers en [illegible] pieds de profondeur, et le terrain No. [illegible] forme irrégulière ou triangulaire [illegible] rue des Paraniers; le terrain No. 4 [illegible] faubourg Saulet conformément au plan de du faubourg Lacourse.

10o. Les bâtisses construites sur un terrain au faubourg Saulet désigné sous le No. 15 de l'islet 2, [illegible] pieds de face à rue Mélicerte au [illegible] pieds de profondeur.

Conditions de la vente. [illegible] payables [illegible].

W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N. B. L'Acte de vente [illegible] passés devant [illegible] H. Fe[illegible]

SUCCESSION DE QUESSART—[illegible] Régistre des Testamens—[illegible] sept, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, [illegible] en date du 24 avril 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Desmazures [illegible] Quessart, les biens de [illegible] ci-après décrits:

Un Lot de Terre situé au faubourg Tremé, rue St Philippe, entre les rues Claiborne et Robertson, mesurant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, et à la moitié pour pieds du quartier de la ville d'un certain lot de 60 pieds sur 120.

Conditions de la vente: La moitié comptant, un quart à quatre mois de [illegible], et l'autre quart à neuf mois, le tout pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, régistre des testamens.

L'acte de vente se passera par devant Th. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

SUCCESSION DE CAVELIER, f. c. l.—Vente par le registre des testamens—Vendredi le 26 courant midi cent trente et un, à midi, à la Bourse en coignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane sous la date du 22 avril 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Victoire Cavelier:

Une négresse esclave nommée MARY, et son enfant griffe de 7 ans, nommé Catherine. Mary est âgée d'environ vingt six ans et C[atherine] d'environ six ans, [illegible] bonne santé, et [illegible]. Elle est créole de ce pays, parle l'Anglais et le Français et est supposée exempte de tous les vices et maladies prévus par la loi.

Conditions de la vente: Six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs.

W F C DUPLESSIS,
Registre des testamens.

L'acte de vente se passera par devant Jh Cuvillier, notaire public aux frais de l'acquéreur. 24 av.

COUR DES PREUVES—Attendu que la veuve Dolon et c. l. a présenté une pétition à la cour afin d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Dolon h. c. l. décédé en cette [illegible], avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire leurs raisons [illegible] pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
13 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testam.

NOUVELLES MARCHANDISES REÇUES PAR LE NAVIRE LA CONSTITUTION.

LE soussigné a reçu dernièrement une grande quantité de marchandises de fantaisie, telles que parfumerie de toute espèce, savons, lavande, parfums, faux bijoux, boucles d'oreilles, bagues, épingles, le tout propre au marché mexicain, conteller, peignes, accordéons, boîtes à ouvrage, bretelles, bas anglais, musique, et une grande variété d'articles nouveaux, qui étant arrivés à ma chandise dans mon magasin, en [illegible] plus complet assortiment, à vendre à des prix très modérés en gros et en détail par

LANGLUME,
Rue Bourbon no 175, entre St Pierre et Toulouse
3 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves.—Succession de Deschamp.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par P. D. Barjon, h. c. l. curateur de la succession de Sylvie Noguet, décédée, épouse légitime de Deschamps, décédé de même aux ecoles, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
17 mai W F C DUPLESSIS, rég des tests.

AVIS—Les propriétaires des drays qui ont été avisés en contravention aux ordonnances de police sont notifiés d'avoir à venir réclamer dans les dix jours en payant les frais, à défaut de quoi les drays seront vendus par MM. Dupiler & Deléry, dix jours après la présente publication, conformément aux ordonnances en conseil.

Un des drays porte le numéro $510 et les autres sont sans numéros.
17 mai P. D. LAMBERT, collect. 1re. mun.

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela peut concerner ayant des terrains dans les limites du 3me district de la troisième municipalité, d'avoir à se conformer dans deux mois de date de cette notification à une ordonnance du conseil en date du 1er février 1837, conçue en ces termes:

Résolu, Qu'il sera du devoir des commissaires de police de donner immédiatement des ordres pour faire faire ou réparer dans les deux mois qui suivront la passation de la présente ordonnance, les banquettes en pièces de cypres, avec contre banquettes et rigoles, ou en curb-stones, au choix des propriétaires, dans les limites suivantes, savoir:—

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du nouveau faubourg Marigny, jusqu'à cent vingt pieds audelà de la rue Urquhart

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du faubourg Franklin jusqu'à cent vingt pieds audelà de la rue Morales

Dans toute cette partie du 3me district depuis la rue d'Enghien, jusqu'à la rue de l'Esplanade et dans dans la profondeur jusqu'à cent vingt pieds audelà de la rue des Grands Hommes.

Et de devront aussi donner de faire faire dans le même temps et de la même manière, des banquettes dans cette partie du 3me district audessous de la rue de l'Indépendance jusqu'à la rue Pologne audelà de la rue de la Levée.

Résolu, Qu'ils devront faire faire, dans le même temps et des gradiers de cyprès, de quatre pouces d'épaisseur, les banquettes dans toute cette partie du 3me district depuis cent vingt pieds audelà de la rue des Grands Hommes et une ligne à cent vingt pieds audelà de la rue Morales, depuis la rue d'Enghien jusqu'à la limite supérieure de Mr L. B. Macarty;

Résolu, Que le député voyer, devra, à la demande des commissaires, donner de suite aux propriétaires les alignemens et niveaux nécessaires pour faire faire les dites banquettes; et en cas de négligence de la part des propriétaires de se conformer aux dispositions précédentes, il sera du devoir des dits commissaires de faire crier au rabais, après dix jours d'avis dans la gazette officielle de la municipalité, les dites banquettes après qu'elles auront été adjugées et faites, d'en certifier le compte; et il sera du devoir du trésorier de le payer, et de le remettre ensuite à l'avocat de la municipalité qui en poursuivra le recouvrement.

Nlle.-Orléans, 19 mai 1837.
L. GUERIN,
19 mai—2m Commissaire du 3me distr et.

EN débarquement du Talma, venant du Havre; 35 caisses cerises au jus, bouteilles blanches; 100 caisses de 12 doz. cruchons porcelaine, 400 damejeannes; 100 boîtes chocolat indiens en poudre et en pastille; 300 flacons bouchés en cristal; vinaigre de cologne; 600 guirlandes ou 180 cartons, 30 do végétal pour les dents; 144 flacons crême de vanille; 3000 langues.
17 mai N. LATASTE & BRULATOUR, St Louis

VIN, SARDINES, &c.—Les soussignés offrent à vendre, 65 barriques vin madère,
25 barils vin rouge, 13 barils vin blanc,
11 barils vinaigre,
51 pipes eau-de-vie,
150 paniers guignolet,
4 caisses conserves alimentaires,
600 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile,
LATASTE & BRULATOUR,
16 mai rue St. Louis, No. 16, maison R. Bougier.

Les Etats Unis, contre 10 caisses d'Eau de Vie et autres marchandises.

ETATS UNIS—Vente par le Marshal.—Dans la cour de district des Etats Unis, district de l'Est de l'Etat de la Louisiane, no. 3660.—En vertu d'un writ de venditioni exponas, à moi dirigé il sera vendu au comptant au bureau du marshal des Etats Unis, au nord de la douane de cette ville. le mardi 13 juin prochain, à midi, les marchandises suivantes, savoir: 10 caisses d'eau de vie, un petit ballot de tabac espagnol, 4 caisses de whiskey irlandais, 2 caisses contenant des jouets, 3 petites caisses de prunes, 2 paquets de maroquin, un sac contenant des pistolets, une petite caisse de prunes, 1 baril de rhum, 30 sacs de sel, 5 caisses de sucre avarié, un ballot d'habillemens, 24 douzaines de cartes à jouer. Saisis dans le procès ci-dessus.

Bureau du marshal Nlle. Orléans 17 mai 1837.
J. H. HOLLAND,
18 mai Marshal des Etats Unis.

VENTE par le Marshal des Etats Unis—Cour de District des Etats-Unis du district Est de la Louisiane—Willeford et al. contre le bateau à vapeur Chattahoochie—En vertu d'un writ de venditioni exponas, à moi adressé, il sera vendu, pour du comptant, à la Bourse au coin des rues St Louis et Chartres, le mardi 23 courant, à midi,

Le bateau à vapeur Chattahoochie, ses agrès apparaux et meubles, maintenant mouillé au bout inférieur du wharf de la compagnie du chemin à confluent de Pontchartrain—saisi dans l'affaire ci-dessus.
8 mai J. H. HOLLAND—Marshal des E. U.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Doullet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire.

TROISIEME MUNICIPALITE.

AVIS—Les personnes qui désireraient faire l'entreprise le pavage en bois d'un îlet, de la rue St. Ferdinand, conformément à une ordonnance du conseil, adoptée en sa séance du 4 du courant, devr nt s'adresser au voyer de cette municipalité, afin de prendre connaissance du travail à faire, et adresser leurs propositions cachetées au conseil.
8 mai J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

UNE dame française d'un âge mur, parlant l'Espagnol, désirerait trouver une place dans une famille soit comme femme de ménage, soit comme gouvernante; elle quitterait la ville pour la campagne si on l'engageait. Elle se chargerait aussi du soin d'une maison, pendant l'été; durant l'absence des propriétaires. Les meilleures recommandations seront données. S'adresser rue St. Philippe vis à vis la salle de Washington ou au bureau de cette feuille.
12 mai—3

ENFANT TROUVE—Il a été conduit au bureau du recorder, une petite négresse âgée d'environ 3 a 4 ans. Il y a environ 15 jours (suivant qu'il a été déclaré) une négresse mynie d'une permission de son maître [illegible] elle même, prit une chambre, rue d'Amour, [illegible] deux enfans, l'une âgée de 7 à 8 ans et l'autre de 3 à 4 ans; elle mit en loyer l'aînée [illegible], l'abandonnant sa dernière qui fut trouvée [illegible] par M. Joseph Bernard qui l'amena [illegible].

La dite femme du quartier qu'a habité peu de jours cette négresse, que son maître était absent de l'état et que son agent était un M. Smith qui tient un encan.

Le propriétaire de l'enfant est prié de venir la reprendre en payant les frais du présent avis.

Bureau du recorder, Municipalité No. 3
16 mai J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

DES billets de Banques de l'Alabama, Tennessee, de Vicksburg & Woods, ou des bonnes de la [illegible] pair pour des marchandises, [illegible], par
ANDREWS & BROTHERS,
15 mai No. 19 rue de Chartres.

ON demande à acheter, comptant, deux jeunes nègres, s'adresser à
GALLWAY & BOUDOUSQUIE,
15 mai rue de la Commune No. 31

SUCRE, [illegible] de sucre, en débarquement [illegible] Ste. Anne, à vendre par
R. BRUGIER, rue St Louis No 16

CONFITURES—25 caisses confitures de la Havane, à vendre par
FRANKLIN & AMES
No 55 rue du Camp.

FROMAGE—[illegible] à vendre par
ROBERT H. WHITE.
No. 34 rue Gravier.

C[illegible] de la Nord, à bord du navire [illegible]
FRANKLIN & AMES,
No. 55 rue du Camp.

ON DEMANDE DES ESCLAVES.

ON [illegible] esclaves pour couper [illegible]
W. HODGE, OXNARD & Co.

BISCUIT—50 barils de biscuit pour navires, 100 [illegible] 50 do crackers au beurre [illegible] de beurre en magasin [illegible]
SLOAN & BROTHERS.

EN débarquement du navire Constellation, 34 pipes de [illegible], des Indes, à vendre par
J. VATINEL.
rue Conti 81

WHISKEY—[illegible] whiskey rectifié en débarquement et à vendre par
ROBERT H WHITE.
31 rue Gravier.

MAGASIN DE MEUBLES de C. W. A. Y. & Co.—No 11 et 78 rue Royale.

[illegible] continuent à vendre les meubles les plus [illegible] exécutés, à des prix modérés.
22 av

METHODE JACOTOT—Changement de domicile—École par M et Mme Lefoullon rue des Craps, près Marigny et Champs Elysées, près [illegible] rue Champs Elysées, entre d'Amour et Bons Enfans—Les classes commencent à 3 [illegible].
2 mai—15

HERRING—100 boxes herring for sale by
ROBT H WHITE.

LIQUEURS américaines—100 barils d'eau de vie [illegible] genièvre, 50 do cordial, à vendre par
SLOAN & BROTHERS,
29, nouvelle Levée.

FARINE, Saindoux &c—100 barils farine [illegible] 300 barils saindoux, 400 barils whiskey [illegible] 60 [illegible] bière en qualité, à vendre par
G. DORSEY,
8 mai 41, rue de la Nouvelle-Levée.

MAQUEREAUX—50 barils No. 1 et 3 en débarquement, 200 caisses No. 2, à vendre par
ROBERT H WHITE
8 mai 34, rue Gravier.

[illegible] perdu [illegible] 6 à 9 heures du matin, un PORTEFEUILLE noir, contenant une somme de [illegible] billets de cent piastres [illegible], et le reste en petits billets [illegible]. Une forte récompense sera donnée à la personne qui le rapportera au bureau de cette feuille, ou chez M. Gabriel Villeré. 2 mai—8

CHARLES H GRAWT & CO
No. 46, rue de Chartres.

VIENNENT constamment un assortiment complet de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES

[illegible] acajou, érable, bois de fantaisie, miroirs, glaces, [illegible], et mousse, etc [illegible] avril

CHAPEAUX d'été, arrivés par les navires Miss [illegible] de New York, un grand assortiment de chapeaux de castor de toute de Russie, cont [illegible] des meilleures qualités et dernières modes—Aussi des chapeaux de soie, noirs, et de Russie, et [illegible] chapeaux de palmier, à vendre rue de Chartres no 10, par
J. EVANS & Co.

ALE—11 caisses porter cafeiné, 20 barils en débarquement, et à vendre par
E. & J. ANDREWS,
12 mai rue de Gravier No. 21.

FOIN ET AVOINE—200 balles de foin prime Timothy, en bon ordre, 450 sacs avoine débarquement du navire [illegible] à vendre par les pour. S'adresser à
LEVI H. GALE,
12 mai rue de la Commune No 93

FOIN—[illegible] balles à bord du navire Nashville, à vendre par FRANKLIN & AMES,
rue du Camp No. 55

LES soussignés, ont l'honneur d'informer le [illegible] qu'à la suite de leur nouvel arrangement, qu'ils [illegible] à vendre à des prix au dessous du [illegible] suivants:

Bois de chêne, la meilleure qualité	$8	la corde,
do frêne	8	do,
do pin	8	do,
Charbon de Liverpool	2 50	le baril,
Suie blanc	1	do,
do jaune	95	do,
Goudron en barrique	7	do,
do en barillets de 10 gallons	2 50	
do do de 5 galons	1 50	

W. E & R. MURPHY.
28 mars 138 Vieux Bassin.

RECU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés;

150 paniers de Champagne en bouteilles et demi bouteilles;
Sardines à l'huile de Colin, de Nantes;
Eau de vie 4e preuve, en demi pipes et barils;
102 barils Whiskey;
150 sacs Sel de Liverpool;
200 do Café de la Havane.
15 av H. PALOC & DUFOUR.

LES soussignés ayant loué à bail pour plusieurs années le chemin à coulisse de Carrollton, informent le public qu'ils sont responsables de tous les contrats et obligations faits pour le dit chemin à compter du 1er Janvier dernier. Tous les comptes à payer de cette époque doivent être présentés au bureau des soussignés, à Carrollton ou à la maison en chars à la Nouvelle-Orléans.

Ils préviennent également le public qu'ils ne répondront d'aucunes dettes contractées en leur nom, sans un ordre écrit par eux.
29 mars HARPER & MERRICK.

CIDRE—100 caisses de Philadelphie, cidre de champagne de la marque de Brand, en débarquement et à vendre par ROBT. H. WHITE.
11 mai rue de Gravier No. 31

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis qu'ils ont formé aujourd'hui une société pour la raison de W. Merryfield & Co. pour le commerce de bois et douves, dans toutes ses branches. Leur bureau est à l'encoignure des rues St Marie et la Levée (faubourg Lafayette), où tous les ordres seront promptement exécutés.

P. DELAHOUSSAYE,
16 mars W MERRYFIELD

LE docteur Marchand, de la faculté de médecine de Paris, et de l'université du Maryland, ancien élève des hopitaux civils de Paris etc. a l'honneur d'offrir ses services à ses amis, connaissances et au public généralement dans les différentes branches de sa profession.

Il réside rue Royale, no 187 entre Toulouse et St Pierre, où on pourra le consulter de midi à 3 heures, tous les jours.
10 av—1m

VINS.—100 quarts barrique et 50 barils vins doux de Malaga; 50 quarts barrique Sherry do à vendre par ROBERT H. WHITE.
34, rue Gravier.

TOILE D'EMBALLAGE DU KENTUCKY—Un lot toile du Kentucky, venant d'être reçu et à vendre à bas prix pour les billets des banques de l'Alabama, Tennessee et la Nouvelle Orléans.
ANDREWS & BROTHERS.
17 mai 19 Chartres.

FARINE—500 barils superfine; 300 barrils de meal et prime porc; 550 sacs de mais à vendre par
17 mai G. DORSEY, 41 rue de la N Levée.

250 Barils de porc; 300 sacs de mais blanc; 250 barils de farine de première choix etc. à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
18 mai [illegible]

LEGION DE LA LOUISIANE
Nouvelle-Orléans 28 avril 1837.

CONFORMEMENT à la loi, la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la place d'armes, le dimanche 28 de mai à 10 heures du matin, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandans les compagnies, remettront à l'inspecteur un contrôle du nombre effectif de leurs compagnies.

Chaque commandant de compagnie devra au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la place, pour former la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Planché, commandant la légion,
15 avril AUGUSTIN, aide de camp.

PROSPECTUS
DE
L'Académie Poydras.
DE
La Pointe Coupée.
ETAT DE LA LOUISIANE.

DET établissement, situé à la Fausse Rivière, paroisse Pointe Coupée, et dont on ne saurait quelle celle en vente pour la salubrité, à aucune autre partie de l'Etat, sera ouvert du 1er au 15 de mai prochain.

Les branches d'instruction qui y seront enseignées sont:

Les langues Anglaise et Française, les mathématiques, la Géographie, l'histoire ancienne et moderne et l'Astronomie.

Les langues anciennes, telles que la langue Latine et la langue Grecque, y feront également partie du cours d'instruction, si les parents le désirent.

Les commissaires de cette Institution, choisis par le jury de police de la paroisse Pointe Coupée, parmi les habitants les plus notables et les plus capables de cet te paroisse, ayant l'intention de favoriser les personnes dont la fortune est médiocre, ont résolu, dans une assemblée tenue par eux à cet effet, que le prix de la pension et celui de l'instruction, payés par quartier et d'avance, seraient limités à $160 pour le premier et $0 pour le second.

Les fournitures classiques, telles que livres, papier, encre, plumes &c. ainsi que le blanchissage, seront à la charge des parents des élèves.

Chaque pensionnaire sera pourvu de son lit garni de 3 paires de draps, d'une paire de couvertures de laine, de deux moustiquaires, d'un traversin, d'un oreiller, de deux taies d'oreiller, de six serviettes, d'un vase de nuit, d'une cuvette et d'un pot à eau. 24 av

BELLES chemises de toile—Les soussignés ont reçu de New York, un nouvel assortiment de belles chemises de toile, qu'ils offrent à vendre à bon marché, à leur nouvel établissement, Vieille Levée, no. 50.
FRANCISCO PRADOS,
JOHN ARNAUD

FOIN et avoine—En débarquement du navire Maryland, 200 balles de foin timothy, 540 sacs d'avoine à vendre; s'adresser à bord ou à
12 mai L H GALE, 93 rue de la Commune.

BON Marché à faire—En marchandises sèches [illegible] donner—Désirant se retirer des affaires de marchandises sèches, nous offrons de grands avantages à ceux qui désirent acheter notre assortiment de marchandises est très grand et bien choisi—Les marchands de la ville et de la campagne désirant se pourvoir de marchandises trouveront un grand avantage à venir visiter les nôtres avant de faire leurs achats. Nous continuerons nos affaires de bureau dans le même endroit.
12 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

480 SACS de maïs en bon ordre d'embarquement; 66 caisses jambon emballés, [illegible] à l'usage des familles, 60 boucauds de jambon [illegible] en débarquement du Vandalia
Et, 200 barils prime porc en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
12 mai 17, rue de la Commune.

EN débarquement du Général Foy
[illegible] caisses souliers et bottines en marroquin et en prunelle
[illegible] do vin en demi bouteilles de château Lafitte et château Margaux
[illegible] do fruits à l'eau de vie,
35 do liqueurs,
5 barriques vin St Julien Médoc
[illegible] demi [illegible] Sauterne.
PIUSSAN & LONGIS,
12 mai—4 65, rue St Louis.

[illegible]UX—[illegible] barils en débarquement à vendre par
H. C. CAMMACK & CO.
rue de Gravier No. 65.

SAVON—[illegible] savon no 1 et 2, à vendre par
FROST & Co,
no 8 rue de la Douane.

PLOMB—[illegible] en débarquement du bateau [illegible] à vendre par
L. S. & W. W. WATERS, 24, Nlle Levée

37 BOUCAUTS [illegible], 100 barils de mélasse en magasin à vendre par
YORKE & BROTHERS,
rue du Camp, No. 65.

600 Sacs maïs, à bord du chaland, en bon état à vendre par GRIVOT & PAGE,
No. 12, rue Poydras.

CHAPEAUX de feuille de palmier—29 caisses de chapeaux de feuilles de palmier, de divers qualités à vendre par
10 mai FROST & Co. 8, rue de la Douane.

BRIQUES à l'épreuve du feu, charpente et [illegible]
Briques à l'épreuve du feu 1re qualité
150,000 pieds de planches de cyprès,
150,000 do do satin jaune
80,000 do de cèdre rouge, équarris
600 boisseaux de charbon de bois, à vendre par
F. LEFEVRE,
10 mai Au vieux Bassin.

Chapeaux de paille—30 caisses chapeaux de différentes qualités, arrivés et à vendre par
FROST & Co.
9 mai No. 8, rue de la Douane.

MAIS—1500 sacs maïs blanc, d'une qualité supérieure, à vendre à bas prix, par
J. LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

M[illegible]
—3 SOMERS & ALEXANDER, 80 Magazine

SUCRE—71 boucauds de sucre, à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
31, rue de la Commune.

A VENDRE, bois de charpente, planches et deux cents barils de chaux. S'adresser à M. A. Ma[illegible] à son magasin, rue des Champs Elysées [illegible] du rallroad

LIBRAIRIE FRANCAISE ET ESPAGNOLE, dirigée par A. L. BOISMARE, rue Toulouse, no. 47. Ouvrages reçus par les derniers arrivages:

Magasin théâtral, choix de pièces nouvelles, 15 vol.
France dramatique, collection de 250 pièces de théâtre, 5 vols.
Monde dramatique, années 1835 et 1836.
Encyclopédie, France pittoresque, ornée des la [illegible] Magasin pittoresque, Mosaïque,
Œuvres complètes de Voltaire, de Rousseau, de Molière, Gresset, Arnault et de B. Ren.
[illegible] pour 1834.
[illegible] Dictionnaire des Arts et Métiers; Abrégé du [illegible]
[illegible] au chien d'arrêt; le Vieux Chasseur; [illegible] pour 1837; Manuel de la Méthode Jacotot; Système du Monde, par Laplace; Histoire de France par Anquetil, Thibodeau et Bignon; Tacite par Dureau Delamalle; Répertoire de commerce [illegible] & c. &c. Ouvrage en langue espagnole. 16 mai—5

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue de [illegible] no 166. Les études longues et actives [illegible] de cette science de son art, faite sous la direction de premiers maîtres, une parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une [illegible] de nombreuses années et avec succès, [illegible] la confiance publique.

N. B. L. D. traite les maladies de la bouche, celles des gencives, ainsi que la perforation et les dents [illegible] cette partie de la chirurgie [illegible] européen. 16 mai

AVIS.—Le soussigné, à partir de ce jour, forme une société, pour les affaires de commission en général, sous la raison de Crawford et Vernunft. Le bureau est au no 49, rue du Camp.
JOHN CRAWFORD,
20 mars THEO. HERM. VERNUNFT.

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de bâtiment, rue de la Douane no 96. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçu, [illegible] de mériter de plus en plus la confiance de leurs amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix modérés. 18 av

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du collège Jefferson, qu'une élection de 15 directeurs de cette institution aura lieu à la maison de cour de la paroisse St. Jacques le lundi, le [illegible] mai prochain [illegible]
A. BOUDOUSQUIE,
20 av—2pa Sec. de la direction du collège Jefferson

A. M. LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue des Petites écuries, no 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises tant françaises que étrangères de commission à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignemens s'adresser à MM. V. ROUMAGE et E. HERRAULT, ou à M. J. LE CARPENTIER, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1a

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & co. 750 sacs Café vert de la Havane;

3 [illegible] et une caisse Confitures de la Havane;
300 milliers Cigares supérieurs de la Havane;
200 do do de Manzanillo;
163 ballots Tabac en feuille de Manzanillo;
50 do Tabac en feuille de Capa de la Vuelta Abajo;
50 do Tabac en feuille de Tripa do do;
70 do Tabac [illegible] de Capa et Tripa de la Vuelta Abajo.
1 av

SEL—Gros et fin de Liverpool, en débarquement des navires Citizen et St Marks, à vendre par
J. ROBERT & Co.
4 mai rue Bienville no 47.

A VENDRE par les soussignés, la cargaison du brick Freeman, venant des Cayes,
324 sacs café,
[illegible] billes d'acajou, St Domingue,
50 tonneaux de campêche,
HENRY, LATAPIE & Co,
4 mai rue St Louis no 14.

SAVON—100 caisses no 1 et no 2, à vendre par
FROST & Co,
2 mai no 8 rue de la Douane.

FLANELLES FRANCAISE POUR L'ETE.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Vaillant, un assortiment de flanelles françaises pour l'été, cet article est tout à fait nouveau dans ce pays.
TOOLLE & BARRIERE
3 mai—3 rue de Chartres no 20.

CHARRETTE DRAY—Charrettes pour briques, ou pièces de bois, de légères, charrettes à bœufs, roues de différent grandeurs, brouettes, pour terre bois, le tout des fabriques de Philadelphie, constamment en main, à vendre par
I. M. MAYNARD,
2 mai—28 rue de Poydras no 26.

GOUDRON en barrils—Un lot de goudron en barillets de 5 et 10 gallons en bon ordre à vendre par
W. E. & R. MURPHY.
1er mai 138 vieux Bassin.

MARCHANDISES SECHES—Toile à drap, toile de couleur blanc et noir, mérinos et bonneterie, soie, velours, draps et casimir, toile de Hollande, avec le nouveau d'autres marchandises de cette [illegible] à très bon marché pour lesquels on recevra les billets des banques suspendues, d'Alabama, Tennessee et Louisiane, et argent reçus en paiement par
ANDREWS & BROTHERS,
18 mai rue de Chartres, n. 19.

MAIS—500 sacs de maïs, excellent article à l'usage des plantations en magasin à vendre par
EASTMAN & BROTHERS,
18 mai Vieille Levée, n. 38.

SEL—En débarquement et à vendre par
H. C. CAMMACK,
18 av rue Gravier, No. 65

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par
JULES LE BLANC & Co,

AVIS—Détenu à la geole de St Jean Baptiste, le nègre nommé RICHARD, se disant appartenir à M. Muñoz, du bayou de la Fourche, ce nègre parle anglais et français.

Aussi le nègre nommé ANTOINE, disant appartenir à M. Cochrane habitant du Baton Rouge.

Aussi le nègre nommé WASHIGTON, disant appartenir au docteur Williams du Baton Rouge; ce nègre est de grande taille, et maigre, il a déclaré avoir été volé à son maître par un individu qu'il a accompagné jusque dans cette paroisse.

Les propriétaires de ces différents nègres voudront bien les réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse St Jean Baptiste, 8 mai 1837.
17 mai A. LUMINAIS, shériff

DETENU à la geole de police du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison Frescaty, le nègre nommé WILLIAM LOKMAN, se disant libre, âgé d'environ 31 ans, taille 5 pieds 3 pouces, peau rougeâtre, le regard vif, sa figure ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837.
P. BAYHI,
17 mai—10 Chef de poste.

DETENUE à la geole de Police du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison de Frescaty, la négresse nommée GRESS, se disant appartenir à M. Norman, âgée d'environ 25 à 30 ans, taille 5 pieds 4 pouces, ayant une cicatrice sur la poitrine et paraît aliénée. Avis est donné au propriétaire de la réclamer, en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837.
P. BAYHI,
17 mai—10 Chef de poste.

50 Piastres de Récompense—La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque mettra à la geole de la ville, le mulâtre AUSTIN, âgé de 31 ans, qui s'est absenté le 6 du courant, taille moyenne, parlant lentement, assez bien habillé, charpentier de son état, il y a plus de deux ans qu'il a été loué dans le comté de Bourbon, Ky en bonne qu'il a été le autant de la ville, et cherchera à passer pour libre à bord de quelques bateaux à vapeur ou autres bâtimens. Les capitaines sont prévenus de ne point lui donner asyle sous peine d'être poursuivis par les lois.
12 mai—12 ANDREW MURDOCK.

25 Piastres de Récompense, si pris dans l'état ou $100 hors de l'état—Seront données à quiconque conduira chez sa maîtresse, Mme. Lacouture, ou logera dans une des geoles de cette paroisse, le nègre HENRI, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, peau rouge âtre, d'une physionomie douce et calme, ne parlant qu'anglais, quoique supposé connaître un peu le français. Ce nègre était loué au mois depuis long temps à Mme. Macmaster, rue Carondelet, comme cuisinier; il lui rendu pour cause de départ et n'est pas encore à faire des journées. Il est absent depuis le 3 du courant, ayant déclaré à son départ qu'il se rendait au [illegible] pour s'y louer en qualité de cuisinier, depuis lors il n'a plus reparu.

Les capitaines de navires ou de steamboats et le public en général sont prévenus de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis conformément aux lois. 17 mai—6 G. ROMAIN

Détenu à la geole de police du faubourg Washington, de la 3e municipalité, maison de Frescaty, le nègre nommé WILLIAM BOULESTON, se disant libre, âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds 6 pouces, jolie figure. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 12 mai 1837
13 mai—10 P. BAYHI, chef de poste.

Détenu à la geole du faubourg Washington, de la 3e municipalité, maison de Frescaty, le nègre nommé BENJAMIN SLATER, se disant libre, âgé d'environ 20 ans, taille 5 pieds 2 pouces et demie, figure ordinaire. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, le 12 mai 1837
13 mai—10 P. BAYHI, chef de Poste.

Détenu à la geole de police du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison de Frescaty, le nègre nommé JOE PAUL, se disant appartenir à Mr. Perret, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 9 pouces 3/4. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 9 mai 1837.
10 mai—10 P. BAYHI, chef du poste.

$25 DE RECOMPENSE
Partie marron de chez la soussignée, depuis environ quatre à mois, la négresse nommée PHŒBE, âgée d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, teint noir, bonne blanchisseuse et repasseuse, ne parlant qu'anglais; elle a été vue au bout du chemin à coulisses de Pontchartrain; on suppose qu'elle se tient dans ces parages.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera à sa maîtresse, encoignure des rues Poydras et Girod, ou la logera dans une des geoles de la Nouvelle Orléans.

Je donne présentement avis aux capitaines de navires, de bateaux à vapeur, ou à toute personne de ne pas la recevoir sous peine d'être poursuivis, d'après toute la rigueur des lois.
4 mai—6 3pa AMELIA GORDON

$50 DE RECOMPENSE.
Seront données à celui qui logera à la geole de la première municipalité, la négresse PATIENCE, âgée d'environ 25 ans, taille ordinaire, assez grasse, ayant le gros habitude, marchant en dehors, teint rougeâtre, et d'assez mauvaise mine. Elle a appartenu pendant long temps à M. Deverville Bonnejeanne, qui tient une grocerie au faubourg Ste Marie. S'adresser rue de Chartres no 124
5 mai

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Partie de chez le soussigné, le 15 dernier, MARIE ANNE ALIAS VINA, mulâtresse de 17 ans, légèrement marquée de taches de rousseur, parlant français et anglais, une bonne figure, un peu grande, bassant les yeux lorsqu'on lui parle, appartenant autrefois à Mr. Goodrich bijoutier dans la rue de Chartres, et dernièrement à Mr. Swan, l'apothicaire rue du Canal. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison. GEO A. BOTTS.
28 av

$10 DE RECOMPENSE.
Parti marron le 25 de mars, le nègre [illegible] MON, âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, mal vêtu, forgeron. On croit qu'il se tient au faubourg d'en bas, il appartenait à M. Mott, de Harrisburg, Louisiane. La dite récompense [illegible] St Louis. [illegible] avril

20 Piastres de Récompense—Parti marron de la boulangerie ci-devant Cazenave, le nègre PETERS, bien connu comme marchand de pain dans le faubourg d'en haut. Il a été vu dernièrement à Carrollton, âgé de 30 à 35 ans, taille de construction, les cheveux clairsemés, on quand on lui parle se tient [illegible] et ayant un doigt [illegible] à celui qui le ramènera à la boulangerie, rue Bourbon entre Dumaine et St. Philippe. 11 mai—4

$20 DE RECOMPENSE.
Partie marronne de chez le soussigné, depuis environ deux mois et demi, la négresse Mary ou Fanny, taille ordinaire, figure ronde, et noire, elle est toujours mal vêtue et marque plusieurs et âgée d'environ 25 à 28 ans. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira chez son maître ou la logera dans une des geoles de cette Ville.
J. MACOIN,
5 mai—2—4 rue Ste. Anne, No. 177.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Bernard—Cour des Preuves—Succession de Barthelemy Molero—En vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la paroisse St Bernard, rendu le 15 avril courant, il sera vendu en vente publique par le soussigné, au domicile du défunt en cette paroisse, lundi le 29 mai 1837, à dix heures du matin, les esclaves suivans, savoir: Ben, nègre de 43 ans et Mary, négresse de 38 ans, avec ses deux enfants Jane de 3 ans et John de 16 mois

Conditions: Un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St Bernard le 27 avril 1837.
OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.
28 av—5 3pa

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste. Présent l'honorable Térence Le Blanc, juge. Mercredi, 26 avril 1837. *Succession de feu Prudent Bernd.* Sur motion de Zéphyrin Berré, l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers du dit Prudent Bernd ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la dite succession ait lieu en l'office du juge en [illegible] pour le [illegible] 5 juin 1837, à dix heures du matin, à l'effet de [illegible] fixer les rangs et conditions auxquelles seront vendus les biens de la dite succession, et de prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir.

Extrait des minutes, ce 26 avril 1837.
29 av—6 fps A. SORAPURU, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Victor Roumage et Sargent contre Camille Castagné et Castagné Frères, pour un abandon forcé—Sur enregistrement de la pétition de Messrs. Victor Roumage, Adrien Micou et John E. D lavigne dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, qu'un writ de séquestration soit adressé au shérif de la paroisse d'Orléans, lui enjoignant de se saisir et prendre en sa possession toutes les propriétés de Camille Castagné et de Castagné Frères, et de les tenir sujettes aux ordres ultérieurs de la Cour; il est de plus ordonné, qu'une assemblée des créanciers desdits Castagné et Castagné Frères ait lieu en l'étude de Mr. Félix Grima, notaire public, le jeudi 25 du courant, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les motifs mentionnés dans ladite pétition, pour un abandon forcé; et toutes poursuites légales contre leurs personnes et leurs propriétés sont suspendues.

Présent l'honorable Charles Watts, Juge de la dite Cour, le dix mai A. D. 1837.
12 mai P. LE BLANC, Dép. Gref

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, présent l'honorable Charles M[aurian], juge. No. 9274. Elphalet Richards contre ses créanciers et les créanciers de Richards, Williams & Co. Il est ordonné par la cour, que les créanciers de l'in solvable s'assembleront dans la cour de paroisse d'Orléans, le samedi 3 juin 1837, afin de nommer un syndic, à la place de Thos. Powell, démissionnaire.

Par ordre de la Cour.
11 mai—2pa ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—No 9560—Charles Rizzo contre ses créanciers—La cession de propriété par le pétitionnaire a été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné par la cour qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu au bureau de Théodore Séghers, notaire public, mardi le 30 mai prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire et toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont arrêtées. Il est de plus ordonné que Mr. Guyol, avocat, est chargé de représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour—Bureau du Greffier—Nlle Orléans 1er mai 1837.
2 mai ARMAND GUYOL, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—William Smith contre ses créanciers et les créanciers de Richard Pearce & co. Pour un atermoiement—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de William Smith et des créanciers de Richard Pearce & co. aitlieu conformément à la loi, et après les avis légaux, pardevant M. H. B. Cenas, notaire public, le lundi 22 mai prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur la demande des pétitionnaires, pour un atermoiement; et en attendant, toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues. M. Randall Hunt est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Cha. Watts, ce 14 avril 1837.
14 av—7 JOHN L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge.—John Fournier [illegible] Martin contre leurs créanciers.—Sur motion de M. T. Isaac Preston, conseil pour les insolvables dans cette affaire, et ayant fait connaître à la Cour que, par erreur, l'annonce pour l'assemblée des créanciers n'avait pas été publiée: Il est ordonné que la dite assemblée aura lieu en l'étude de M. Félix Grima, notaire public, samedi le 10 juin prochain, à 10 heures avant midi, et qu'en attendant toutes poursuites contre les personnes et leurs propriétés soient suspendues.

Bureau du greffier, 6 mai 1837.
7 mai—3 A. GUYOL, dép. Greffier.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SUCCESSION FRANCOIS BORE.

LE Mercredi 7 juin prochain, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi précis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour et dans la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 avril 1837—Il sera vendu un lot de terre situé en cette ville, au faubourg Ste. Marie, rue Perdido, dite des Paroonniers, dans l'islet compris entre les rues Perdido, Baronne, Poydras et Philippa, mesurant le dit lot de terre, 36 pieds de face à la rue Perdido sur 120 pieds 3 pouces de profondeur du côté de la rue Baronne, et 126 pieds du côté de la rue Philippa, et 38 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble les constructions du bois qui se trouve dessus.

Conditions, 1/4 comptant, la balance à douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale et privilège jusqu'à payement final.

L'acte de vente, chez L. Férand, notaire, aux frais de l'acquéreur. mai

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu mercredi, 24 du courant, à la Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, à midi, UN LOT DE TERRE, dépendant de la succession de feu Mr. [illegible] Dubois, [illegible] formant l'encoignure des rues d'Amour et Enghien, faubourg Marigny, mesurant (mesure française) soixante pieds de face à la première rue sur cent vingt pieds de profondeur face à la dernière, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de l'adjudication, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Chaque payement devra être divisé en coupons à la convenance des vendeurs.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
8 mai—4d15

A VENDRE en débarquement du Zampa, venant de Nantes,
19 caisses contenant sardines à l'huile,
1 caisse fèves en boîtes,
1 caisse fraises en bouteilles,
1 caisse contenant boîtes assorties,
15 [illegible] conserves alimentaires,
150 paniers de 12 bouteilles guignolet d'Angers.
En débarquement du Général Foy, venant de Bordeaux,
2 caisses contenant 150 boîtes conserves alimentaires et pâtés truffés de Ruffec.
LATASTE & BRULATOUR,
11 mai 16 rue St Louis, maison R. Brugier.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers navires arrivés de France, et par le ship Vicksburg de New York, les marchandises suivantes qu'ils offrent à vendre à leur magasin.
Robes batiste brodées, qualité supérieure,
Mouchoirs batiste, à vente, brodés, simple et dou[ble],
[illegible], garnis avec dentelle,
Lyons [illegible] étoffes nouvelles pour robes,
Bas [illegible] superfins,
Bas de soie [illegible] anglais,
Bas de [illegible] brodées, [illegible] blancs, français,
Mouchoirs [illegible] mousseline,
Gants de soie noirs et blancs,
Gants [illegible],
Cols et pèlerines brodés, mousseline et batiste bien assortis.
Cravates de soie en couleur pour hommes et pour femmes, goût nouveau.
10 caisses chapeaux de paille d'Italie, assortis, un grand assortiment de coronat et [illegible] légères, des dernières modes.
En magasin, [illegible] en cuivre, montés, brass [illegible].
25 av SOULET, VIGNIE & Co

BRODEQUINS, Bottes, Souliers, [illegible], reçus du navire Liverpool, [illegible] avec les marchandises [illegible] magasin un assortiment complet pour le commerce, à vendre à bon marché par
FROST & Co.
26 av no 8 rue de la Douane

44 TONNEAUX bois de [illegible], 18 [illegible] nattes, 5 caisses [illegible] et 6 [illegible], en débarquement de la goëlette Célestine, à vendre par
25 av JOSEPH PRATTS & fils.

EN débarquement du navire Vaillant, 300 caisses Kirschwasser et 100 caisses d'Absinthe, à vendre par
KOHN, DARON & Co.
25 av rue Bienville no 28

EN [illegible] par le soussigné,
[illegible] de Cognac,
[illegible] de Champagne,
[illegible] eau de vie,
[illegible]
25 av A. ST. GEORGES

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France, les ouvrages suivants—Œuvres de [illegible] 26 vols. avec [illegible], Mémoires d'[illegible], œuvres [illegible] de C. Delavigne, de Victor Hugo, de Jocelyn de J J Rousseau, de Voltaire;
Essai sur [illegible] Béranger;
[illegible] par Tocqueville;
Voyage [illegible] du monde;
Histoire de la Gaule méridionale;
Histoire de Napoléon, par Norvins;
Histoire de la Révolution française, par Thiers;
Œuvres de Barthélemy & Méry;
Supplément au Dictionnaire de l'Académie;
Magasin Pittoresque 1836;
Monthol[on], Mémoires de Napoléon;
Mémoires de [illegible];
Théâtre de Scribe et un grand nombre de nouveautés ALFRED MORET,
Rue Royale, no 139, entre Toulouse et St. Louis.
26 av

LA société [illegible] sous la raison de John F. Smith & Co est à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord. Le nom de la société ne sera employé que pour la liquidation des affaires de John F. Smith qui continuera les affaires de commission pour son propre compte.
Signé JOHN F. SMITH.
WILLIAM F. FLORANCE.
Nouvelle Orléans, 15 avril 1837.
17 av—1m

HOTEL
DE LA
BAIE SAINT LOUIS.

Le soussigné prévient respectueusement le public et ses amis, qu'ayant fait l'acquisition de l'Hôtel connu sous le nom d'Hôtel St. Martin, il a déjà tout préparé pour en faire l'ouverture le 1er. de Mai prochain.

Cet Hôtel est avantageusement connu par sa position, [illegible] pour être confortable par le soussigné, qui désirera de recevoir convenablement à la personne qui voudront l'honorer de leur patronage, d'une manière à faire que tout [illegible] Cent personnes peuvent être commodément logées dans des chambres à accès [illegible]. Avis fait choix d'une veuve respectable qui [illegible] pourvoira aux besoins des dames, et leurs services seront parfaitement bien servies aussi que leurs enfants.

On y trouvera des billards et une buvette pourvue des meilleures liqueurs. Un jardin immense qu'il fait cultiver en ce moment, fournira à la table tous les légumes de la saison ainsi que tous les [illegible] nécessaires pour avoir sous la main tous les approvisionnements [illegible]. Un wharf est construit en face de l'hôtel où les bateaux à vapeur pourront aborder sûrement dans toutes les saisons de l'année. Des chambres à bain de la plus grande commodité ont été construites pour les Dames et les Messieurs.

Le soussigné prévient aussi les personnes qui désireront avoir avec elles leurs équipages, qu'il a fait construire une [illegible] écurie où seront parfaitement logés [illegible].

PRIX DE LA PENSION;

Par mois,	$60
Les Enfans,	30
Les Domestiques,	30

27 mars J. SAINT CYR.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, No 7685—Anne Bruis, épouse de Edward Gottschalk [illegible] contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement [illegible] du présent [illegible] à cette affaire, il est ordonné que tous ceux qui y sont intéressés aient à déduire dans dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau ne serait point homologué [illegible] et les syndics déchargés de leur [illegible]. Par ordre de la cour.
[illegible] A. M. GUYOL, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian juge, no 9627—J. L. D[illegible] contre ses créanciers—La cession des propriétés [illegible] étant acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers aura lieu au greffe de M. Jos. D. Maxes, notaire public, vendredi 26 mai [illegible] de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et qu'en attendant toute poursuite contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour.
16 mai—3—10 A. M. GUYOL, dep. greffier.

EN débarquement de la barque Joséphine, venant de Philadelphie, et à vendre par le soussigné, un grand assortiment complet de Drogues et Médecines, parmi lesquelles se trouvent:
Des boîtes à vent [illegible] complètes;
Des Trousses d'instruments de chirurgie;
Des [illegible] Evans;
Des Bandages de Marsh;
Des do à pomme d'ivoire;
Des do en os, &c.
A. A. PEYCHAUD,
29 mars 123, rue Royale.

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr Stephan H. Bardash de Pologne, qui vient de s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il a près donné un certificat des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale No. 102. 3 oct—6m
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

Lithographie de l'Abeille.

LE soussigné, Directeur de la Lithographie de l'Abeille, a l'honneur d'informer Messrs. les Notaires, Architectes, Propriétaires, que toutes les copies d'actes notariés, lettres, circulaires, reçus et généralement tout ce qui concerne l'écriture, s'exécute dans cet établissement avec toute la promptitude possible et à des prix très modérés; également les plans, les vues de campagnes, cartes de géographie, [illegible] enfin tout ce qui est du ressort de cette nouvelle branche d'industrie.
14 av P. LANGLUME.

EAU DE SELTZ—Reçu par le navire Havre [illegible] en débarquement, 100 paniers Eau de Seltz, de première qualité, à vendre en gros et en détail par le soussigné, J. E. LOREILHE,
6 av encoignure Royale et Douane.

LES soussignés offrent à vendre, payable en billets de n'importe quelle banque de cette ville, [illegible] quantité de vin rouge et blanc en barriques, demi barriques et en caisses, eau de vie, demi pipes, vinaigre, conserves de 3 pouces et autres articles. Les susdits billets seront reçus en payement au même taux que les gourdes.
A. & Z. CAVELIER.
15 mai

COUTIL DE FIL pour Pantalon—Les soussignés reçoivent par le navire Louisiana, 7 balles Coutil de fil bien assorti, qu'ils offrent à vendre par balles ou par pièces à des prix modérés.
E LEFEBVRE & FRERE,
20 av Encoignure Chartres et Conti

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre et Co.
[illegible] caisses café supérieur de la Havane,
[illegible] caisses sucre blanc [illegible] do
300 milliers cigares de la Havane, de diverses qualités,
200 milliers do de Manzanillo,
168 ballots tabac en feuille de Manzanillo,
40 do do de capa de la Vuelta Abajo,
50 do do de tripa do do,
70 do do de tripa et capa do do. 8 mai

LE soussigné offre [illegible] vin de Malaga; 2000 cabas raisins; 50 barils vin de Malaga; 150 do Malaga doux; 100 do vin de Xerez; 300 cabas de Tabac; 300 barres de fer.
9 mai A. M. DE MIRANDA, [illegible] Louis

TERMS.

Subscription.—Twelve dollars per annum, payable semi-annually in advance, [illegible] payable in advance, [illegible] and settled. [illegible] in writing, [illegible]

ADVERTISING—One dollar per square for first insertion, and half [illegible] any material alteration [illegible]

YEARLY advertisers [illegible] forty dollars [illegible] guages, Banks, [illegible] public [illegible] $10 for [illegible] and $80 [illegible]

MARRIAGE [illegible] cards [illegible] language.

[illegible]

Regular Packet from [illegible]

N. B. [illegible]

Coastwise

FOR B[illegible]

FOR NEW [illegible]

FOR NEW [illegible]

FOR BOSTO[N] Parmizon [illegible]

FOR BOSTO[N]

FOR PORTS[MOUTH]

European

[illegible] BAILEY & A[BBOTT]

FOR LIVERP[OOL]

FOR PHILA[DELPHIA] [illegible] and, will have [illegible] lance of freight or passage, [illegible] modations, apply to

FOR LIVE[RPOOL]

FOR LIVE[RPOOL] Jane, [illegible] for freight or passage, [illegible]

FOR LIVERP[OOL] [illegible] Orwell, [illegible] board, or to

FOR CORK [illegible] Constellation [illegible]

FOR LIVERPO[OL] William, [illegible]

West India

FOR HAVANA Hero, [illegible]

FOR MATANZ[AS]

FREIGHT FOR PASSAGE

Freight for B[illegible]

FOR FREIGH[T] [illegible] Octoora [illegible]

FOR FREIGHT

FOR FREIGHT Mexicano [illegible]

NEW LINE OF PACKE[TS]

THE S[hips] of this line [illegible] every second Monday, viz:

Ship Saratoga, [illegible]
Arkansas [illegible]
Nashville, [illegible]
Kentucky, [illegible]
Orleans, [illegible]
Alabama, [illegible]

The above ships are of the [illegible] copper fastened, [illegible] New York, [illegible] and with [illegible] stores of the best [illegible] and down the Mississippi, by [illegible] not be responsible for any [illegible] them, without a bill of lading [illegible]. The strictest punctuality [illegible]
FRANKLIN & AM[ES]

WINE—6 cask Teneriffe [illegible]
E. & J. AND[REWS]

BOSTON CROWN W[INDOW GLASS] [illegible] 12x18 [illegible]
SCATI[illegible]

THE copartnership hereto[fore existing under the] firm of John F. Smith [illegible] dissolved by mutual consent. [illegible] be only used in liquidation of [illegible] Smith, who will continue the [illegible] his own account.
(Signed) JOHN [F. SMITH]
WILL[IAM F. FLORANCE]
New Orleans, April 15 1837.

FOR SALE by Cucullu, [Lapeyre & Co.] 1100 sacks Havana Coff[ee], white do sugar do, 300 [illegible], 200 [illegible] tobacco leaves, 40 do Cuba [illegible] do do Tripa do do do 50 do [illegible]

PATENT MEDICINE[S], Oils, &c. for sale, [illegible] POORTER, at his Drug Sto[re] Bienville st.

Potter's Catholicon, a cert[ain cure for] all scorbutic eruptions; Gre[illegible] relief; Matchless [illegible] Horehound [illegible] do Vermifuge; Cap[illegible] Calomel Magnesia; Butler's [illegible] for sore eyes of every [illegible] a certain cure for piles, [illegible] Balsam for coughs, [illegible] Panacea; British Oil, [illegible] every descript[ion] [illegible] Dr. Van Mamber[illegible] Pills; Barclay's Compound [illegible] Bed Bug De[stroyer] [illegible] Weaver's Eye Ointment, a sec[ure cure for] [illegible] and weakness in the eyes. ALSO, every description of [perfumery], Cosmetics and Fanc[y articles] which will be sold at a low pri[ce].